



TERMES DE REFERENCE



I. Information sur la position

Intitulé du Poste/Service attendu : **CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL DE SURVEILLANCE ET D'UNE STRATEGIE NATIONALE DU DATA REPORTING TOOL (DaRT) BASEE SUR L'EXPERTISE DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE EXISTANTS**

Nombre de postes : 01

Niveau du (des) Poste (s) ou Prestation (Local ou International) : **Consultant National-Local**

Nature de la consultation (Support/ Substance) : **Substance**

Type de contrat : **Consultant**

Type d'affectation (Home based ou sur site) : Yaoundé

Lieu d'affectation : Yaoundé

Durée de la mission : 90 jours

Date estimative de démarrage de la mission : Janvier 2025

II. Contexte et Objectif

L'article 26 de la Convention sur la diversité biologique recommande aux Parties d'élaborer les rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre efficace de la Convention pour atteindre ses différents objectifs. Dans la même veine, **l'article 29 du protocole de Nagoya et l'article 33 du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**, définissent le mécanisme d'examen au niveau national, pour rendre compte des mesures prises afin de mettre en œuvre lesdits protocoles.

Les rapports nationaux fournissent des informations sur la mise en œuvre de la convention et de ses protocoles au niveau national et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

Les rapports nationaux doivent avoir un double objectif, non seulement contribuer à l'examen mondial de la convention et de ses protocoles, mais aussi contribuer aux processus nationaux de planification.

L'adoption du Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal (GBF) (décision 15/4) a été accompagnée de la décision 15/5 relative au cadre de suivi du GBF ainsi que la décision 15/6 relative au mécanisme de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen.

La décision 15/5 sur le cadre de suivi du GBF définit les indicateurs principaux, les indicateurs des composantes et les indicateurs complémentaires qui servent de base référentielle de description des indicateurs des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux de la Biodiversité (NBSAPs).

Par ailleurs, la décision 15/6 sur le mécanisme de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen institue l'établissement des septième et huitième rapports nationaux. Ces derniers seront soumis sous un modèle normalisé pour relever les défis de la capitalisation des informations nationales dans l'inventaire mondial et des efforts fournis par les parties pour la mise en œuvre de la convention.

Dans la **décision 14/27 de la Conférence des Parties** adoptée en 2018 à la COP 14 à Sharm El Sheikh en Egypte, le Secrétariat Exécutif recommande aux Parties de promouvoir l'utilisation de l'outil de données et de rapport (DaRT). Selon le **document d'information CBD/SBI/3/INF/8**, DaRT est un outil de communication des données pour les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) qui aide les Parties à utiliser efficacement les synergies dans le domaine de la gestion des connaissances et de l'information pour l'établissement des rapports nationaux dans le cadre des conventions relatives à la biodiversité. DaRT fournit également aux Parties aux AME un espace de travail privé et sécurisé pour organiser, partager et maintenir l'information, les données et les connaissances à travers les conventions et les processus d'établissement de rapports.

Le suivi efficace de la biodiversité et la gestion des écosystèmes dépendent de la disponibilité et de l'utilisation de données précises et opportunes. Le suivi et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CDB nécessitent des mécanismes de surveillance et de reporting stables et fiables. Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des efforts de surveillance nationaux, il est nécessaire de développer un Plan d'Action National de Surveillance et une Stratégie Nationale pour l'utilisation du DaRT en s'appuyant sur des systèmes existants et sur l'expertise nationale.

Objectifs :

Les présents Termes de Référence visent à recruter un consultant pour l'élaboration d'un Plan d'Action National de Surveillance qui optimise l'utilisation des systèmes de surveillance existants et l'actualisation de la Stratégie Nationale pour l'implémentation de l'outil DaRT en intégrant les

meilleures pratiques et recommandations pour la collecte, l'analyse, et le reporting des données sur la biodiversité.

A ce titre, le consultant sera appelé à :

- effectuer une évaluation des systèmes de surveillance de la biodiversité déjà en place, y compris les cadres institutionnels, les flux de données, et les lacunes ;
- proposer un plan détaillé qui renforce les capacités de surveillance, optimise l'utilisation des ressources, et intègre les données dans l'outil DaRT ;
- définir une stratégie claire pour l'adoption du DaRT, incluant des recommandations sur les outils, les formations nécessaires, et les mécanismes de coordination entre les parties prenantes ;
- organiser des consultations avec les parties prenantes clés pour garantir que le Plan d'action et la stratégie DaRT répondent aux besoins nationaux.

III. Résultats attendus

Des travaux du consultant, il est attendu les résultats suivants :

- un rapport détaillé sur l'état des systèmes de surveillance de la biodiversité existants au Cameroun ;
- un Plan d'action national pour la surveillance de la biodiversité, comprenant des recommandations pour améliorer les systèmes actuels ;
- une stratégie nationale actualisée pour l'adoption et l'intégration du DaRT, comprenant des formations, des procédures et des mesures de soutien ;
- un Plan d'action et la stratégie nationale DaRT actualisés.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Le consultant sera responsable de la conduite globale de l'élaboration du Plan d'action national de surveillance de la biodiversité et de l'actualisation de la stratégie d'intégration du DaRT dans les systèmes de reporting. Il/elle jouera un rôle central dans l'analyse, la coordination avec les parties prenantes, la rédaction des documents stratégiques, et la mise en œuvre des actions définies.

A cet effet, il est appelé à :

- analyser les systèmes de surveillance de la biodiversité existants au niveau national ;
- identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse SWOT) des systèmes actuels ;
- évaluer la pertinence et l'efficacité des cadres institutionnels et des processus de collecte de données ;
- développer un Plan d'action national détaillé pour renforcer la surveillance de la biodiversité, basé sur les évaluations effectuées ;

- actualiser la stratégie nationale pour l'adoption et l'intégration de l'outil DaRT dans le système de surveillance de la biodiversité au Cameroun ;
- organiser et animer des réunions avec les parties prenantes clés, y compris les agences gouvernementales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les instituts de recherche, et les communautés locales ;
- rédiger des rapports techniques, des résumés de consultations, et des propositions de stratégie.

Il devra par ailleurs :

- collecter les informations préliminaires et les documents de base relatifs aux systèmes de surveillance actuels ;
- élaborer un plan de travail détaillé pour la mission ;
- rencontrer les responsables des systèmes de surveillance pour obtenir des informations directes ;
- développer des modèles et des outils pour l'analyse des données de biodiversité et pour le reporting via l'outil DaRT ;
- rédiger le rapport d'évaluation, le Plan d'action national de surveillance et actualiser la stratégie DaRT ;
- produire des documents de travail et des notes techniques tout au long du projet ;
- organiser les réunions de validation avec les parties prenantes ;
- intégrer les commentaires et les ajustements nécessaires avant la finalisation.

V. Méthodologie indicative (si applicable)

Le travail sera exécuté par une équipe de Consultant/Cabinet, sous la supervision du Point Focal de la CBD du Cameroun. Le Consultant/Cabinet retenu préparera une note méthodologique et un rapport de cadrage du projet qu'il soumettra à l'approbation préalable d'un Groupe d'Experts Ad Hoc présidé par le Point Focal. La stratégie de surveillance élaborée et la stratégie de l'utilisation de DaRT révisée seront par la suite soumises à la pré validation du Groupe d'Experts avant son adoption finale.

VI. Livrables

Dans la mise en œuvre des activités de ce projet, les livrables suivants sont attendus :

- une note méthodologique et un rapport de cadrage ;
- un rapport d'analyse initiale (*État des lieux des systèmes de surveillance existants et cartographie des parties prenantes*) ;
- une stratégie nationale DaRT actualisée ;
- un plan d'action national de surveillance de la biodiversité ;
- un rapport de consultation des parties prenantes ;
- des documents de formation et de renforcement des capacités (*au moins un pour la formation et un autre pour le renforcement des capacités*) ;
- un rapport final de l'activité.

VII. Durée de la mission et Chronogramme

La prestation est prévue pour une durée de 90 jours trois (03) mois.

VIII. Compétences fonctionnelles

Pour mener à bien cette activité, l'équipe du consultant / cabinet retenue devra posséder plusieurs compétences fonctionnelles essentielles. Il/elle devra en outre avoir les compétences et une expertise avérée sur les aspects suivants :

- une expertise en biodiversité et conservation, précisément une connaissance approfondie de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et une compréhension des systèmes de surveillance de la biodiversité ;
- des compétences en gestion de projets notamment en planification stratégique, en coordination et gestion des parties prenantes et en suivi et évaluation ;
- des compétences techniques spécifiques à l'outil DaRT notamment la maîtrise de l'outil et la gestion des données de la biodiversité ;
- des capacités en communication et en formation notamment en matière de facilitation et consultation, en rédaction des rapports et en formation et renforcement des capacités ;
- des compétences en analyse et résolution des problèmes (*analyse critique et résolution de problèmes*) ;
- une connaissance des politiques et des cadres juridiques, notamment une compréhension des politiques nationales et internationales et une capacité à les intégrer dans les processus d'élaboration des plans d'action ;
- des compétences en gestion des technologies de l'information, notamment en matière des technologies de l'information sur la biodiversité, de la cybersécurité et de la protection des données.

IX. Qualifications requises des experts (Consultants)

Education :	Diplôme supérieur en sciences de l'environnement, gestion des ressources naturelles, ou domaines connexes.
Expérience :	Expérience confirmée dans l'élaboration de plans d'action nationaux en matière de biodiversité et de systèmes de surveillance.
Langues requises :	Français Anglais

X. Les critères d'évaluation (voir détail en annexe)

Critères de sélection : chaque candidature sera évaluée sur la base de la forme et du fond de son dossier.

Qualifications Générales

Les candidats doivent posséder les compétences suivantes :

- avoir fait des études au moins niveau master (BACC+5) en gestion des ressources naturelles, en chimie, en biochimie ou dans toute autre discipline connexe et/ou avoir exercé des activités similaires au cours des cinq (05) dernières années ;
- Expérience dans l'élaboration des SPANB, des rapports nationaux sur la biodiversité ou des évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques au Cameroun.

Exigences spécifiques

- avoir une expérience dans l'analyse des systèmes de surveillance et de gestion des données environnementales ;
- avoir une expérience dans les outils et cadres internationaux de reporting sur la biodiversité, notamment le DaRT.

Critères d'élimination

Les critères d'élimination suivants entraîneront la disqualification du candidat :

- Les dossiers de candidature incomplets, par exemple absence d'une pièce à fournir ;
- La note totale d'un candidat est inférieure à 50%.

N°	CRITERES
Qualification (10 pts)	
1	CV (5 pts)
2	Diplômes / Disciplines pertinentes (5 pts)
Compétences et expérience professionnelle requise (40 pts)	
3	Capacité à effectuer plusieurs tâches à la fois et esprit d'équipe (05 pts)
4	Compétences en matière de communication et d'informatique (05 pts)
5	Expérience dans la gestion des bases de données et des systèmes de gestion de l'information sur l'environnement (10 pts)
6	Connaissance de l'outil DaRT et des autres outils internationaux de reporting sur la biodiversité (10 pts)
7	Expérience dans l'élaboration des SPANB, des rapports nationaux sur la biodiversité ou des évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques au Cameroun (10 pts)
Description et compréhension d la mission et de la méthodologie (40 pts)	
8	Lettre de motivation. (10 pts)
9	Compréhension des TDRs. (10 pts)
10	Méthodologie de réalisation de la mission. Le Consultant doit décrire une note méthodologique afin d'assurer la prise en compte des réalités nationales et des meilleures pratiques en matière de surveillance de la biodiversité (30 pts)
TOTAL (100 pts)	

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières

Le marché ou le contrat sera attribué aux consultants/cabinet suivant les deux (02) options ci-après :

1. Au Consultant/cabinet techniquement qualifié ayant présenté l'offre financière objective parmi les consultants techniquement qualifiés ; Applicables pour les services de support ou de nature relativement simple suivant les exigences des TDRs ;
2. Au Consultant/Cabinet ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Applicable pour les services intellectuels plus complexes suivant les exigences des TDRs ;

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30

N.B : Les services demandeurs détermineront avec les Opérations l'option la plus adaptée en fonction de leurs besoins.

XI. Jalons de paiement

Livrables	Délai	%
1^{ère} Tranche: note méthodologique et rapport de cadrage		30
2^{ème} Tranche: stratégie nationale DaRT actualisée et plan d'action national de surveillance de la biodiversité		50
3^{ème} Tranche : rapport final de l'activité		20
TOTAL		100%

XI. Dossier de candidature

Une lettre de motivation
Un CV détaillé avec les références professionnelles
Une offre technique et une offre financière